

PROCES-VERBAL DE LA **SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil.

PRESENTS : M. PAGE, Mme MOLBERT, Mme POIRIER, Mme CAPDEPONT, M. COLLINET, M. DOS SANTOS, Mme LIGNAC, M. RIOU, M. BOUZERAN, M. PLET, M. PLANE, Mme BOSSUET.

ABSENTS AYANT DONNE LEUR POUVOIR : M. LAFON à M. RIOU.

ABSENTS : /

ORDRE DU JOUR :

- * Renouvellement contrat Adjoint Administratif Mme HOAREAU Vanessa.
- * Organisation des vœux du Maire + choix du cadeau du personnel.
- * Fixation du budget Noël Ecole + Garderie.
- * Fixation des Commissions Finances 2026.
- * Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme CAPDEPONT Ghislaine.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF MME HOAREAU VANESSA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine échéance au 31 janvier 2026 du contrat de Mme HOAREAU Vanessa, Adjoint Administratif, qui exerce les fonctions de guichetière au sein de l'Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal, considérant :

- les besoins du service,
- le sérieux et la disponibilité de l'agent,

Décide à l'unanimité, de renouveler le contrat à raison de 17 heures hebdomadaires, à dater du 1er février 2026 pour une nouvelle période d'un an.

Charge Monsieur le Maire, de conclure le contrat de renouvellement avec l'intéressée.

ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE + CHOIX DU CADEAU DU PERSONNEL

**Vœux du Maire :*

- avec la population le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30

Le Maire suggère de reconduire le buffet campagnard (charcuterie, fromage, vin des producteurs de la commune + galettes des rois) car les administrés apprécient beaucoup. Le Conseil rejoint l'avis du Maire.

- avec le personnel et les élus le samedi 17 janvier 2026

Le menu suivant a été arrêté :

Entrée : pâté, crépinettes

Plat : fruits de mer ou rôti de bœuf

Dessert : tarte aux pommes

**Cadeaux de Noël du personnel*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les chèques cadeaux d'une valeur de 50 € par agent.

Comme les années précédentes, seuls les agents qui feront l'effort de se déplacer pour les vœux du Maire auront leur cadeau.

FIXATION DU BUDGET NOËL ECOLE + GARDERIE

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'école 500 € (soit 100 € par classe) pour l'achat des cadeaux de Noël.

De plus, un spectacle de Noël sera proposé au Vox à St Christoly le 18 décembre 2025 et sera financé par la mairie. Seuls les élèves de la PS au CE2 iront au spectacle, les autres doivent aller au cinéma.

Un budget de 100 € est également alloué à la garderie, Valérie SANGO pourra en disposer comme elle le souhaite.

FIXATION DES COMMISSIONS FINANCES 2026

Le Conseil Municipal fixe les Commissions Finances comme suit :

- jeudi 29/01 à 19h00 : 1^{ère} Commission
- mardi 24/02 à 19h00 : 2^{ème} Commission
- jeudi 02/04 à 19h00 : 3^{ème} Commission

Les dates des prochaines réunions de conseil sont aussi arrêtées :

- jeudi 22/01 à 19h00
- jeudi 19/02 à 19h00
- jeudi 26/03 à 19h00
- jeudi 9/04 à 19h00 : Vote du Budget

QUESTIONS DIVERSES

* Le Maire donne lecture du courrier de Manon POMARES qui souhaite étendre son activité professionnelle d'esthéticienne sur la commune. Pour ce faire, sa mère, Annick POMARES, qui occupe un logement communal, serait prête à lui laisser une pièce de sa maison pour l'exercice de son activité. De ce fait, elle a besoin d'obtenir l'autorisation du propriétaire qui est la commune.

Le Maire n'y voit pas d'inconvénients mais il demande à ce que les véhicules ne se garent pas en bordure de route mais sur le parking de la salle des fêtes.

M. DOS SANTOS s'interroge sur le fait que ce soit un local d'habitation et non un local professionnel ? Une attestation d'assurance spécifique doit-elle être fournie ?

* Le Maire indique avoir reçu une invitation de la mairie de St Ciers de Canesse pour l'inauguration de la supérette autonome API qui doit avoir lieu le samedi 6 décembre 2025 à 11h00.

Le Maire n'étant pas disponible, il souhaiterait que des élus y assistent pour avoir des renseignements sur ladite supérette.

* Le Maire signale que les 20 lampadaires LED ont été posés semaine 47 et qu'il en reste plus que 8 à remplacer.

* Le Maire revient sur l'emplacement du bac à biodéchets que la commune doit mettre à disposition des administrés. Lors de la dernière séance, certains élus avaient suggéré de le positionner le long du mur du cimetière mais le Maire craint pour les odeurs l'été lorsqu'il y aura des inhumations. De ce fait, il suggère de la mettre à côté des bornes à verre, route de Coudurat. Le Conseil n'y voit pas d'objection.

* Mme CAPDEPONT relate la demande de la directrice qui souhaiterait un changement d'horaires pour Nathalie MIGUEL, elle embaucherait 10 minutes plus tôt soit 8h05 et débaucherait à 17h50 pour compenser. Le Conseil émet un avis favorable.

* M. RIOU signale qu'il est dérangé par les aboiements incessants des chiens de ses voisins. Il l'a déjà dit à plusieurs reprises mais cela ne change rien.

* Mme MOLBERT revient sur le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) et indique que le Conseil Municipal avait donné un avis défavorable à ce projet au mois de juin 2025 car il a été jugé trop strict.

Elle précise que la Communauté de Communes a revu sa copie avec un peu plus de souplesse.

Un guide est à la disposition des élus intéressés sur le site de la CCB.

* Le Maire indique qu'aucun agent ne souhaite adhérer à la complémentaire santé proposée par la Mairie à compter du 1er janvier 2026.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.

Avant de quitter la séance, le Conseil décide de fixer la prochaine réunion au jeudi 22 janvier 2026 à 19h00.

Le Maire,
Éric PAGE.

Le secrétaire de séance,
Ghislaine CAPDEPONT.